



## AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de La Sarre, que lors de l'assemblée régulière du conseil qui se tiendra le mardi 4 mai 2021 à 19 h, le conseil rendra des décisions sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

### **Demande de dérogation mineure au 119, 1<sup>e</sup> Avenue Est**

Le propriétaire du 119, 1<sup>e</sup> Avenue Est souhaite obtenir une dérogation mineure pour

- la marge latérale de la galerie et du patio côté sud (1,16 m) qui est inférieure à 1,50 m tel qu'exigé au règlement de zonage;

- la marge latérale ouest de la première remise (1,41 m) qui est inférieure à 1,50 m considérant la présence de fenêtres dans le mur ouest tel qu'exigé au règlement de zonage;

- la marge latérale (1,19 m) et arrière (0,99 m) de la 2<sup>e</sup> remise qui est inférieure à 1,50 m tel qu'exigé au règlement de zonage;

- la marge latérale ouest de la piscine (1,23 m) est inférieur à 1,50 m tel qu'exigé au règlement de zonage.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le maintien de la construction des bâtiments même si certaines dispositions du règlement de zonage ne sont pas respectées.

DONNÉ À LA SARRE  
CE 12 AVRIL 2021

Sylvie Lafleur  
Greffière adjointe